Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Pour un Noël différent le soir
du 24 décembre 2022
(centre des Epancheurs)
Avis à toutes les personnes intéressées à partager cette soirée de Noël avec nous, inscrivez-vous et venez nombreux Si vous êtes seul(e) et n'avez rien de prévu ce soir-là, si vous avez envie de passer une agréable soirée en notre compagnie, alors venez nous rejoindre !
Dès 18h30, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert, Japy Mélodies sera là pour mettre un peu d'ambiance
Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 16 décembre 2022 au moyen du bulletin d'inscription
1 seul bulletin d'inscription par personne à renvoyer au contrôle des habitants, Mme M Ramdoo-Dick, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville E-mail : ph@neuveville.ch
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....

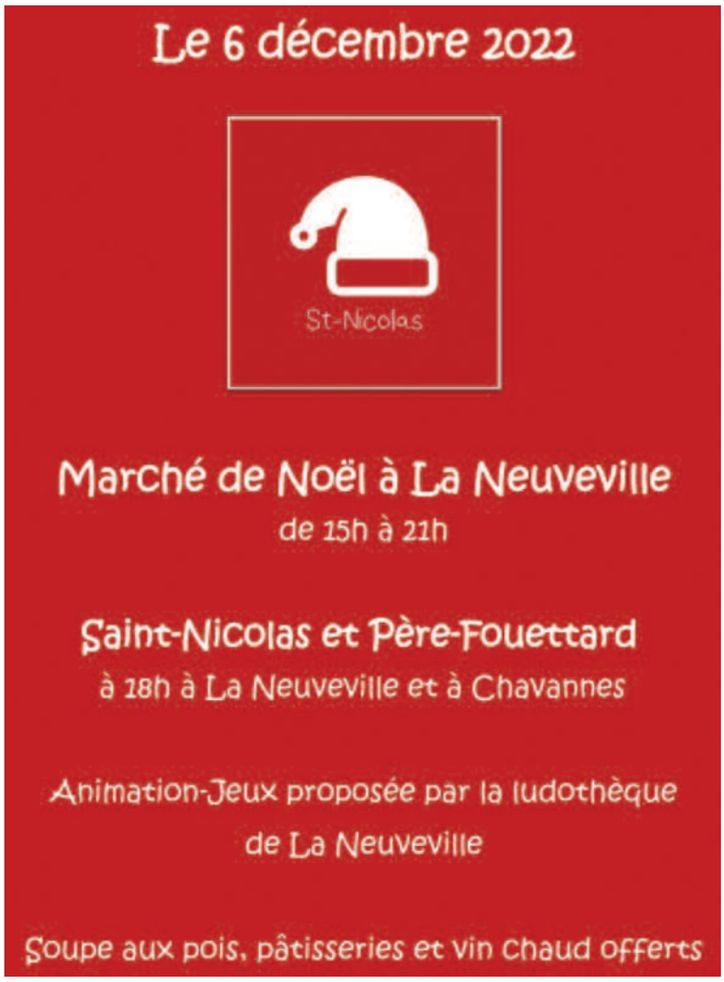
Le 6 décembre 2022
St-Nicolas
Marché de Noël à La Neuveville
de 15h à 21h
Saint-Nicolas et Père-Fouettard
à 18h à La Neuveville et à Chavannes
Animation-Jeux proposée par la ludothèque de La Neuveville
Soupe aux pois, pâtisseries et vin chaud offerts

MARCHÉ DE ST-NICOLAS LE 6 DÉCEMBRE 2022

A l'occasion du marché de St-Nicolas qui se déroulera le mardi 6 décembre 2022 en vieille ville, nous informons les automobilistes que la Rue Beauregard, la Rue du Marché, la Rue du Collège ainsi que la Place de la Liberté seront **fermées à la circulation dès 11h00.**

Le marché se déroulera de 15h00 à 21h00.

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du mardi matin 07h00 ceci afin de permettre l'installation et le montage des stands en début d'après-midi.

Merci de prendre bonne note de la date susmentionnée et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

L'EJC DU SIGNOL'AIR DE LA NEUVEVILLE DÉCORE 4 VITRINES

Cette année, l'EJC du Signol'air de La Neuveville décore 4 vitrines de la ville pour la période de l'Avent.

La 1ère vitrine, chez Coiffure Patricia, est déjà en place. Suivront les vitrines de l'Office du Tourisme, de la boucherie Junod puis la vitrine d'un particulier le long de la Grand Rue.

Les décorations ont été confectionnées par les enfants et les éducateurs de notre structure.

N'hésitez pas à aller sillonner La Ville pour découvrir ces petits trésors.

Nous souhaitons à toutes et tous de douces fêtes de fin d'année.

L'équipe du Signol'air

NOËL À LA NEUVEVILLE !

L'ambiance de Noël se déploie au cœur de La Neuveville le mardi 6 décembre 2022 de 15h00 à 21h00.

Une trentaine d'artisans s'installeront en Vieille Ville et illumineront la charmante cité médiévale. De quoi faire quelques emplettes à glisser au pied du sapin mais aussi de prendre un moment pour soi et goûter à foison les spécialités régionales et traditionnelles de l'Avent.

Les enfants auront aussi le cœur à la Fête :

- Le Saint Nicolas et le Père Fouettard les accueilleront dès 18h00 à la place de la Liberté et à Chavannes.
- une animation-jeux est proposée par la ludothèque de La Neuveville.

A bientôt !

LES INFOS DU MUNICIPAL / 2 DÉCEMBRE 2022

COURSE DES PAVES 2022

La 27e édition de la Course des Pavés, mise sur pied par la FSG La Neuveville, s'est déroulée le samedi 26 novembre 2022 et s'est clôturée par le record absolu de participation de plus de 2000 inscrits. Par une splendide journée ensoleillée, les sportifs ont arpenté différents itinéraires et les spectateurs ont pu suivre les courses proposées sur différents parcours. Pour les coureurs, six défis leur ont été proposés : le Trail de 7 Lieues avec 24 km et 800 m de dénivelé de La Neuveville au Plateau de Diesse, le Nordic Walking de 8,5 km à travers le vignoble neuvevillois, la Course contre la montre entre le lac et la vieille ville, les Courses jeunesse pour les plus jeunes dans la vieille ville pavée, la Course de la Sorcière et celle du Mérite+. Le Conseil municipal tient à féliciter tous les participants à cet évènement et à remercier chaleureusement les organisateurs pour leur engagement, leur dévouement et leur efficacité pour la mise sur pied de cette magnifique manifestation dont la renommée a largement dépassé notre région.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

COMMUNIQUÉ DE LA SDN FENÊTRES DE L'AVENT

Comme chaque année, la Société de développement invite la population à orner fenêtres et vitrines pendant la période de l'Avent. Un prix sera décerné aux plus belles décorations. Nous nous réjouissons de découvrir vos créations.

www.sdn2520.com
Le comité SDN

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérante : Mme Diane Frei, chemin des Lorettes 31, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier AC architectes SA, rue du Château 17, 2034 Peseux

Projet : Modification de projet en cours de réalisation de l'agrandissement de la maison au sud de 20 cm, au chemin des Lorettes 31, sur la parcelle no 742, ban de la Neuveville.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 décembre 2022 au 2 janvier 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 décembre 2022

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : FC La Neuveville Lamboing, Par M. Jean-Manuel Aeberli, Les Mouchettes 29, 2515 Prêles

Emplacement :parcelle no 891, au lieu-dit : «Saint-Joux», commune de La Neuveville.

Projet : installation d'un panneau électronique d'affichage des scores (dimensions 3,00 m x 3,60 m) fixé sur des montants métalliques (hauteur totale 4,98 m)

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PPR «Saint-Joux-Les Larrus» (plan no 3), zone affectée à des besoins publics C.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 décembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Musée de la Vigne à Chavannes, salle de l'annexe

mercredi 7 décembre 2022 à 18.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)
4. Plan financier 2023-2030 : décision (A. Kurth)
5. Budget de fonctionnement 2023, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT "Ruveau" : préavis au corps électoral (K. Michel)
7. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) "Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes" (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (R. Mamie) "Parking pour vélos à la gare" (C. Ferrier)
9. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Longo) "Une centrale photovoltaïque à La Neuveville ?" (K. Michel)
10. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) "Prix de l'électricité" (K. Michel)
11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)
12. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2023
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

---

le caj

le centre animation jeunesse

078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	*selon planning*

Ouvertures en soirée

Vendredi 2, 9, 16 et 23 décembre jusqu'à 23h00
Samedi 10 décembre de 19h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Calendrier de l'Avent

pendant les ouvertures du CAJUn cadeau et un gage tirés au sort tous les jours à 16h

Mercredi 14 décembre : tournoi de PingPong

Dès 14h00, Gratuit, inscription jusqu'à 14h

Samedi 10 décembre : concours de trott' freestyle

19h00 à 23h00 - Prix à gagner !
Inscription jusqu'au vendredi 9 décembre

Sorties ski et snowboard : dès que la neige est là!

- Construction du snowpark de Nods
- Sorties à Grindelwald les samedis de janvier-février-mars
- Cours de snowboard débutants et avancés
- Location de matériel (boots et planches)

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Entretiens individuels ou collectifs de prévention pour les jeunes ou pour les parents de jeunes.

Plateau de Diesse

Aux membres du S.A.F du Plateau de Diesse

Nods, novembre 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSE

Le comité du SAF a le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale le

Mercredi 14 décembre 2022 à 20h00
au Restaurant du Cheval-Blanc à Lamboing

SDN

ON VOUS ATTEND NOMBREUX

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Décembre
Samedis 3, 17 / **Lundis** 5, 12, 19 / **Mercredi** 28
de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mercredi 7 décembre 2022 à 20.00 heures à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Approbation des modifications du Règlement des déchets au nouveau système de ramassage des ordures
1. Présentation
2. Approbation

3. Approbation des modifications du Règlement sur le personnel et les traitements pour la Commune mixte de Nods
1. Présentation
2. Approbation

4. Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 121'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour le corps des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
1. Présentation
2. Approbation

5. Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 515'000.00 pour l'achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège de Prêles
1. Présentation
2. Approbation

6. Budget 2023
1. Présentation des budgets
2. Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
3. Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
4. Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
5. Approbation du budget communal, taxe immobilière 1,5 ‰ et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

7. Communications du Conseil communal

8. Divers

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods 4.11.2022 *CONSEIL COMMUNAL*

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

2 et 3 décembre 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

C'est avec une grande tristesse que la Commune de Nods a appris le décès de

Monsieur
Otto Sollberger

Membre du Conseil communal de Nods (1974-1977), Maire de la Commune de Nods (1986 à 1991), Commandant des sapeurs-pompiers (1975 -1986), Initiateur du Jumelage avec la Commune de Nods-France, Initiateur de la première Fête villageoise de Nods en 1978.

Nous garderons le souvenir d'une personne à l'écoute et dévouée, homme de consensus et fidèle à ses engagements.

Nous adressons nos sincères condoléances et toute notre sympathie à la famille.

RECHERCHE DE BERGER

La Commune de Nods met en soumission le poste de Berger pour les Métairies de la Neuve (environ 100 genisses) et de la Meuser (55 vaches mères) pour l'été 2023 et suivants.

Profil souhaité :
- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Vice-Maire, M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 17 décembre 2022.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Recherche d'un membre dès le 01.01.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 9 décembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klinger, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

GRIPPE AVIAIRE

La grippe aviaire est arrivée en Suisse. Au vu de la situation actuelle, il est important de protéger la volaille domestique contre toute infection par le virus de la grippe aviaire. C'est pourquoi le Conseil fédéral a ordonné la mise sous "zone de contrôle" de l'ensemble de la Suisse. La mesure est valable du 28 novembre 2022 au 15 février 2023 et inclut des mesures de protection concernant toutes les détentions de volaille.

Fête de lutte du Jura bernois 14 & 15 juin 2025 à Nods

(de gauche à droite) : Natacha Perrinjaquet, conseillère communale en charge du dicastère formation – culture – affaires sociales, Reinhard Jossen, président de l'ALGNJB, Didier Wicht, vice-président de l'ALGNJB et Mary-Claude Bayard, maire de Nods.

La commune de Nods se réjouit d'informer la population qu'elle s'est vu attribuer l'organisation de la fête de lutte du Jura bernois, édition 2025, lors de l'assemblée générale de l'Association des lutteurs et gymnastes aux nationaux du Jura bernois (ALGNJB) qui s'est déroulée samedi 26 novembre 2022 à Mont-Crosin. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'accueillir cette manifestation dans notre région et espérons qu'elle suscitera également l'engouement de la population locale.

Conseil communal

Avis de construction

Propriétaire foncier : Cuche Raphaël, Chemin de Brévoi 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Solar Plus Consulting SNC, Lecomte Benjamin, Route de l'Etoile 53, 2023 Gorgier

Projet : Construction d'une installation photovoltaïque sur le pan EST du bâtiment sur RF 2432 du ban de Nods, Chemin de Brévoi 3, 2518 Nods.

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch
Commune de Nods

dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.11.2022

Administration communale

Ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet www.nods.ch.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

A des fins de prévention, de sensibilisation et de sécurité routière, l'opération Nez rouge redémarre cette année à partir du 2 décembre prochain.

L'antenne du Jura bernois propose les dates suivantes pour venir en aide aux personnes qui en auraient besoin :

- ve 02.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- sa 03.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- ve 09.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- sa 10.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- ve 16.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- sa 17.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- ve 23.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- sa 24.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- di 25.12.2022 (de 16h00 à 22h00)
- di 25.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- lu 26.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- ma 27.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- me 28.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- je 29.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- ve 30.12.2022 (de 22h00 à 04h00)
- sa 31.12.2022 (de 22h00 à 06h00)
- di 01.01.2023 (de 22h00 à 05h00)

NEZ ROUGE®
0800 802 208
www.nezrouge.ch

FENÊTRES DE L'AVENT A NODS

Voici la liste des personnes qui illumineront le village par leurs créations de fenêtres de l'Avent. Nous vous invitons à aller admirer les fenêtres décorées et à passer de beaux moments de partage ! Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui se sont investies pour rendre notre village rayonnant durant la période de l'Avent !

Une tournée des fenêtres et une collation se fera le 27 décembre rendez-vous à 19h au Battoir.

Dates	Noms	Adresses	Collations
1er déc.	Fromagerie Reist Karin et Pierre	Route de Lignières 5	Collation dès 16h à 18h30
2 déc.	Conrad Danièle et Francis	Route de Chasseral 6	Pas de collation
3 déc.	Brülhart Patrice	Les Combes 117	Collation dès 17h
4 déc.	Richard Josiane et Mérillat Bernard	Place du Village 8	Collation dès 18h
5 déc.	Scemama Maryline et David	Champ Villiers 15	Collation dès 17h30 à 19h30
6 déc.	Rossel Michèle	Ruelle des Pommiers 5	Pas de collation
7 déc.	Boucherie Gindrat Elodie et Alexis	Route de Diesse 9	Pas de collation
8 déc.	Berthold Isabelle et Gamboni Yves	Champ Villiers 15	Pas de collation
9 déc.	Ventrice Pascal	Chemin de l'Eglise 7	Collation dès 19h
10 déc.	Aubry Véronique et Jean	Impasse des Lutins 24	Pas de collation
11 déc.	Uhlmann Jeanne et Daniel	Chemin de Plein-Vent 7	Pas de collation
12 déc.	Sunier, Moser, Ruozzi	Chemin Prevoi 1	Collation dès 17h30
13 déc.	Bürki Samuel et Flurina	Place du Village 11	Collation dès 17h30
14 déc.	Stauffer Suzanne et Paul	Chemin du Stand 9	Collation dès 18h
15 déc.	Sunier André	Chemin du Stand 11	Pas de collation
16 déc.	Blum Vincent Pierre-Emil	Place du Village 6 (Forge)	Ouvert
17 déc.	Massari Céline et Claude	Route de Chasseral 6 C	Pas de collation
18 déc.	Wälchli Nicole	Sous Planche Grenier 4	Collation dès 17h
19 déc.	Darioly Liliane et Eric	Sous Planche Grenier 12	Collation dès 18h
20 déc.	Stauffer Viviane et Alex	Place du Village 7	Pas de collation
21 déc.	Carnazzi Carole et Howald Boris	Sous Planche Grenier 14	Collation dès 17h30
22 déc.	Sunier Lise et Willy	Chemin du Stand 13	Pas de collation
23 déc.	Famille Hänni	La Praye 105	Collation dès 16h
24 déc.	SDN	Place du Village, Battoir	Pas de collation
27 déc.	SDN 19h : tournée des fenêtres	Place du Village, Battoir	Collation mardi 27.12 dès 20h après la tournée des fenêtres

RAPPEL DES DATES EN DECEMBRE

6 DECEMBRE SAINT-NICOLAS / **15 DECEMBRE** JEUX SENIOR / **16 DECEMBRE** MAGIE DE NOËL
TOUT AU LONG DU MOIS FENÊTRES DE L'AVENT / **27 DECEMBRE** TOURNEE DES FENÊTRES

LA SDN VOUS SOUHAITE UNE BELLE PERIODE DE L'AVENT

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

10 décembre, Lundi 19 décembre

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée **du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 y compris.**

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée **du vendredi 23 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023.**

La déchetterie de Diesse sera ouverte le samedi 31 décembre 2022.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2023.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. **Budgets 2023**
   a) Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
   b) Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
   c) Présentation et approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
2. **Budget Communal 2023**
   a) Introduction
   b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).
3. **Vente du Service électrique de Lamboing**
   a) Présentation du dossier
   b) Approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00.
   c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du Service électrique de Lamboing
4. **Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité**
   a) Présentation du règlement
   b) Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
5. **Assermentation d'une nouvelle collaboratrice**
   c) Promesse solennelle de Mme Anne-Sophie Hirt, collaboratrice à l'Administration des finances
6. **Informations du Conseil communal**
7. **Divers et imprévus**

Informations :
Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet ➘ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 11 novembre 2022

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 novembre 2022

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 novembre 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 1er décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Conditions générales pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie électrique

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté les *Conditions générales pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie électrique.*
Ces conditions générales entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance d'application Raccordement aux réseaux MT et BT Critères d'accès MT

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté *l'Ordonnance d'application Raccordement aux réseaux MT et BT Critères d'accès MT.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE)

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté *l'Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE).*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté *l'Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance les tarifs périodiques du règlement concernant l'alimentation en eau potable

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté *l'Ordonnance fixant les tarifs du règlement concernant l'alimentation en eau potable.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance fixant les tarifs périodiques concernant l'assainissement des eaux usées

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté *l'Ordonnance fixant les tarifs de l'assainissement des eaux usées.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement concernant l'alimentation en eau potable

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté les modifications du Règlement concernant *l'alimentation en eau potable.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif au Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté les modifications du *Règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif au Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.*
Ces modifications sont entrées en vigueur au 24 novembre 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement concernant la location des infrastructures scolaires à la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté les modifications du *Règlement concernant la location des infrastructures scolaires à la Communauté scolaire du Plateau de Diesse.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement concernant les taxes et redevances communales (PCP) liées à la distribution d'électricité

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté les modifications du *Règlement concernant les taxes et redevances communales (PCP) liées à la distribution d'électricité.*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté les modifications du *Règlement concernant le raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).*
Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours
Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 2 décembre 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : MHL SA, M. Jérôme Meixenberger, Le Pavé 15, 2517 Diesse.

Auteur du projet : LB Planification Sàrl, M. Stéphane Schwab, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Emplacement : parcelle no 2354, au lieu-dit : "La Chaîne 11", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : transformation d'une ancienne ferme en un petit locatif de 11 appartements, isolation de l'enveloppe existante, remplacement des fenêtres existantes, ouvertures de fenêtres additionnelles en façades et de fenêtres obliques en toiture, création de deux lucarnes au Sud et d'une grande lucarne au Nord, démolition de l'annexe existante et construction d'un agrandissement du bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur extérieure en remplacement du chauffage électrique, création de 18 places de stationnement et mise en place d'un local à vélos.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZPO «village ancien».

Dérogation : art. 33. Al. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 janvier 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 décembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

GAL (GROUPE ANIMATION LAMBOING)

Samedi 3 décembre, le groupe d'animation de Lamboing organise une soirée culturelle et de divertissement. Il s'agit d'une représentation théâtrale organisée conjointement avec la troupe "En apARTé".

Intitulé de la pièce :
"J'aime beaucoup ce que vous faites"

Ouverture des portes à 19h00 à la Salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing.

Petite restauration sur place : assiette saucisse sèche fromage ainsi que douceurs.

Début du spectacle 20H00

Petit résumé :

Parfois, on aimerait bien être une petite souris pour savoir ce qui se raconte sur nous… Et parfois, ça arrive et là… on regrette. Pierre et Marie sont en route pour rendre visite à leurs amis, Carole et Charles, retirés à la campagne depuis six mois. Sur le chemin, ils s'adonnent à leur sport favori : la langue de pute. Un bon week-end en perspective !

Prix : 20.- /personne (à payer comptant sur place) AVS/étudiants 15.-

Vous pouvez vous inscrire sous :
: https://www.fssta.ch/index.php/fr/spectacle-fssta-rsp/berne-be-rsp/1553-j-aime-beaucoup-ce-qui-vous-faites/inscription ; **ou vous présenter le jour même à la caisse.**

Fermeture des portes ~23h00

Au plaisir de vous y voir nombreux !

St-Nicolas et illumination de la fenêtre de l'Avent du GAL

Date : Mardi 6 décembre
Heure : 17h00
Lieu : Parking et hall d'entrée de la salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing

Arrivée du St-Nicolas entre 17h et 17h15.
Distribution de petits présents aux enfants.
Soupe à la courge et vin chaud offerts par le GAL.

GAD (GROUPE ANIMATION DIESSE) Saint Nicolas à Diesse

Petits et grands sont invités à venir attendre Saint Nicolas et Père Fouettard.

le mardi 6 décembre 2022 à 18h sur le parvis de l'Eglise de Diesse.

Une petite surprise attend tous les enfants.

Et pour parfaire ce moment de partage, vin chaud , thé et collation seront offerts.

Ensemble faisons vivre notre région !

FÊTE DE LA SAINT-NICOLAS

Lors de sa traditionnelle tournée annuelle, le Saint-Nicolas fera une halte au centre du village de Prêles

le mardi 6 décembre 2022 de 17h à 19h.

Passez donc lui faire un petit coucou, il a préparé une surprise pour chaque enfant.
Et pour vous réchauffer, il y aura du thé, du vin chaud et de quoi grignoter...

Nous nous réjouissons de partager ce moment avec vous !

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

12 décembre 2022 au 6 janvier 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous,** puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2022

Nom/Prénom : .....

.....

Rue : .....

Localité : .....

No compteur : .....

Etat m3

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2022

Nom/Prénom : .....

.....

Rue : .....

.....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh

BT .....kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet : http://www.leplateaudediesse.ch au "service client" en utilisant le bouton

Service Électrique de Lamboing

Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

Commune mixte de Plateau de Diesse

VENTE DE SAPINS DE NOËL DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Les groupes d'animation de Diesse, Lamboing et de Prêles, vendront les sapins de Noël :

Le samedi 17 décembre 2022, de 10h00 à 11h00

Diesse
Sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing
Sur le parking de la salle communale du Cheval Blanc

Prêles
Sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin **est de Fr. 10.00 avec un paiement au comptant.**

Venez nombreuses et nombreux !

GAD, GAL, GAP, Triage forestier du Mont-Sujet

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS COMMUNIQUER LES DATES DU CALENDRIER DES FENÊTRES DE L'AVENT DU VILLAGE DE LAMBOING

Il reste des dates disponibles, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 078 808 6114 ou par courriel à galamboing@gmail.com pour combler les trous

Date	Nom/Prénom	Adresse	Collation	Heure
1	Marc Früh	Route de Diesse	Oui Vin chaud et soupe à la courge	18h30
2				
3	Sarah Perrenoud	Le Verger 2	Oui	18h00
4				
5				
6	GAL	Salle Communale du Cheval Blanc	Oui Soupe à la courge + thé + vin chaud	17h00 + St-Nicolas
7	Marian Béguelin	Derrière Ville 1	Oui Thé	18h30
8				
9				
10				
11				
12	Aude Grossenbacher	Ecole enfantine de Lamboing		
13	Famille Fuchs-Guillaume	La Ravoye 13	NON	
14	Chez Justine, Le Lion Rouge	Route de Diesse 4	Oui Collation	18h30
15	Amélie et Luc Mosimann	Route de Diesse 42	Oui Thé et soupe à la courge	18h30
16	Loïc Lecomte	Sur le Crêt	Oui Collation	18h30
17	Anne-Lise Lecomte	Route d'Orvin	Oui Vin chaud	18h30
18	Florence Dubois	Route d'Orvin	Non	
19	Florine Némitz, Ecole à Journée Continue	Route de Diesse	Pour les parents d'élèves. (mais les passants sont les bienvenus	18h30
20	Claudia Thöny	La Pierre	NON	
21	Sylvain Caudoux	Sur le Crêt n°5	Oui Vin chaud	18h30
22	Serge Cattin	Derrière Ville	Oui Thé	18h30
23				
24	Aude Grossenbacher	Ecole enfantine de Lamboing	Pour les parents d'élèves et les villageois	18h00-20h00

Les groupes d'animation du Plateau de Diesse (GAP, GAL, GAD) ont le plaisir de vous annoncer les dates pour hiver 2022 pour les diverses animations proposées aux citoyens :

GAP GROUPE ANIMATION PRELES

St-Nicolas 06.12.2022
Vente de sapins de Noël 17.12.2022

GAL GROUPE ANIMATION LAMBOING

Fenêtres de l'Avent 01.12. - 24.12.2022
Inscriptions encore possible au 078 808 61 14
La Troupe de Théâtre "En ApARTé" 03.12.2022
St-Nicolas + illumination de la fenêtre de l'Avent 06.12.2022
Vente des sapins de Noël 17.12.2022

GAD GROUPE ANIMATION DIESSE

Fenêtres de l'Avent 1-24 décembre
Inscriptions encore possible au 079 772 48 424
St-Nicolas 06.12.2022
Vente de sapins 17.12.2022

Plus d'infos concernant les éventuelles inscriptions et lieux des activités seront communiqués ultérieurement dans la Feuille officielle.

Alors sortez vos agendas et réservez ces dates!

FENÊTRES DE L'AVENT À DIESSE

Voilà le moment est venu de participer à illuminer notre village (avec des LED) et d'annoncer Noël en toute simplicité avec ou sans collation. Si cela vous intéresse, merci de prendre contact avec :
Marie-Claude Schaller 079 772 48 42 / schaller.mc@gmail.com

Les personnes qui participeront aux Fenêtres, recevront un sapin de Noël de la part du GAD.

Calendrier de l'Avent - Collation dès 18h30

Date	Nom/Prénom	Adresse	Collation
1	Jeanneret Florence	Rue de La Groisière	Oui
2	Bourquin Barbara	Rte de Nods 13	Oui
3	**Libre**		
4	Sprunger Magalie	Rte de Prêles 4	Oui
5	**Libre**		
6	Sunier Emma	Rte de Lamboing 1	Oui
7	Bueche Christine	Le Marais 12	Oui
8	Meixenberger Annina	Le Pavé 15	Non
9	**Libre**		
10	Sprunger Elena	Rte Nods 5	
11	Lecomte Yvonne	Le Pavé 3	Oui
12	Schild Anne-Lise	Chemin Neuf 1	Oui
13	Tucker Suzanne	Rte Derrière Montet 2	Non
14	Moser Virginie	Rue de La Groisière 4	Oui
15	Lecomte Aurèle	Centre Equestre	Oui
16	Tucker Richard	Rte Derrière Montet 2	Oui
17	Tucker Chris	Rte Derrière Montet 2	Oui
18	Famille Brelivet-Jost	Rte de Lamboing 22	Oui
19	Gerber Fabienne	Chemin de Arzillère 2	Oui
20	Classe 5b	Collège	Non
21	Carrel Jean-François	Rte de Nods 20	Oui
22	Paroisse, dans l'Église		Oui
23	**Libre**		
24	La Violette	Nous serons sous le tilleul	Oui

Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise !

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

Commune mixte de Plateau de Diesse
L'Administration communale

Souper de Noël
14 décembre 2022
16h00 au Battoir de Diesse

Chères et Chers Aînés de la Commune, nous avons le plaisir de vous convier pour le repas de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2022 à 16h00 au Battoir de Diesse.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 9 décembre 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

Talon d'inscription – Souper de Noël

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

Ouvert aux personnes retraitées (64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
Jusqu'au vendredi 9 décembre 2022.

Modification de l'ordonnance sur les soins hospitaliers : tous les établissements hospitaliers répertoriés doivent participer à la formation postgrade

Le Conseil-exécutif a modifié l'ordonnance sur les soins hospitaliers lors de sa séance du 23 novembre 2022. Tous les fournisseurs de prestations du secteur hospitalier du canton de Berne sont désormais tenus de participer à la formation postgrade en médecine et en pharmacie. L'ordonnance révisée définit par ailleurs de nouvelles exigences pour le plan de prise en charge des urgences dans les maisons de naissance.

L'ordonnance sur les soins hospitaliers (OSH) a été partiellement révisée. Les hôpitaux qui ne sont actuellement pas reconnus comme des établissements de formation devront obtenir la certification de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) afin de pouvoir participer à la formation postgrade en médecine.

L'Office de la santé de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration calcule un ratio de formation postgrade et définit les domaines de soins concernés pour chaque fournisseur de prestations. Le canton indemnise le fournisseur pour la prestation de formation postgrade réalisée en lui versant un forfait. Le montant de ce forfait est de 15 000 francs par équivalent plein temps dans une discipline médicale dans laquelle l'offre est suffisante et de 50 000 francs dans une discipline médicale sous-dotée. Ces mesures contribuent à encourager la relève professionnelle.

Pour la formation postgrade dans les disciplines de la pharmacie d'officine (qui habilite un spécialiste à diriger une pharmacie sous sa propre responsabilité) et de la pharmacie d'hôpital, l'indemnisation s'élève à 15 000 francs par équivalent plein temps car l'offre est suffisante dans ce domaine.

Plan de prise en charge des urgences dans les maisons de naissance

L'ordonnance révisée fixe de nouvelles conditions minimales pour la prise en charge des urgences dans les maisons de naissance et astreint ces établissements à élaborer un plan de prise en charge des urgences. Le plan doit inclure une convention de coopération entre la maison de naissance et un hôpital situé à proximité ainsi que des procédures standardisées et rodées pour la prise en charge des urgences. Il doit en outre régler les modalités de collaboration entre les partenaires, notamment pour les formations communes dispensées à intervalles réguliers, pour le suivi prénatal ainsi que pour la formation et la formation continue des sages-femmes au sein de la maison de naissance.

L'ordonnance modifiée ne prévoit pas de délai maximal d'intervention entre la décision de transférer une patiente et son arrivée à l'hôpital partenaire car chaque maison de naissance est dans une situation particulière.

Une maison de naissance est une institution dirigée par des sages-femmes où le suivi de grossesses présentant peu de risques, les accouchements et le suivi post-partum sont assurés sous la responsabilité de sages-femmes. Ces établissements font partie du système de santé publique et doivent par conséquent garantir l'accès à des soins d'urgence adéquats en cas de complications. C'est pourquoi ils doivent disposer de plans de prise en charge et de procédures de transfert détaillées et rodées en cas de complications mettant en danger la vie d'une patiente.

Ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2023, avec une période de transition jusqu'au 31 mai 2023 pour les maisons de naissance.

Loi sur l'exercice de la prostitution : efficacité démontrée

La loi bernoise sur l'exercice de la prostitution a globalement démontré son efficacité, même si elle n'a pas entièrement atteint ses buts. Telle est la conclusion d'une équipe de la Haute école zurichoise des sciences appliquées qui a évalué l'impact de la loi. Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation et du rapport afférent de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif a chargé cette dernière de préparer quelques optimisations.

Le canton de Berne a été le premier canton de Suisse alémanique à mettre en place un ensemble complet de dispositions légales pour régir le travail du sexe. La loi sur l'exercice de la prostitution est entrée en vigueur le 1er avril 2013. Jusque-là, seuls les cantons latins avaient des bases légales dans ce domaine. La loi a pour but de protéger les personnes exerçant la prostitution contre toute forme d'abus ou d'exploitation, de mettre en œuvre des mesures préventives dans le domaine du social et de la santé et de protéger la population contre les nuisances engendrées par la prostitution. Son dispositif central est l'assujettissement à un régime d'autorisation des exploitantes et exploitants de locaux affectés à l'exercice de la prostitution (salons).

Contrôle continu de l'efficacité de la réglementation

Dès la phase de gestation de la loi et de son ordonnance, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont tenu à ce que les évolutions dans le domaine de la prostitution soient suivies de près et à ce que l'impact de la réglementation légale soit évalué en continu. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place une commission spécialisée interdisciplinaire, qui remet régulièrement des rapports dans lesquels elle présente les changements importants et les éventuelles adaptations à apporter aux bases légales. En 2020, la Direction de la sécurité a demandé une évaluation complète et indépendante de l'efficacité de la loi sur l'exercice de la prostitution, comme cela avait été prévu dès l'origine. Cette étude a été confiée à l'institut de la Haute école zurichoise des sciences appliquées spécialisé dans la délinquance et la prévention de la criminalité.

La prostitution légale et réglementée offre une meilleure protection

Les auteurs du rapport d'évaluation (Dirk Baier et Nina Ruchti) concluent que les dispositions légales ont globalement démontré leur efficacité. Même si la loi n'a a pas entièrement atteint ses objectifs, il n'y a pas lieu de la modifier. Les différents acteurs interrogés par l'équipe d'évaluation restent quasi-unanimement convaincus du bien-fondé de légiférer et de réglementer l'exercice de la prostitution. Selon les spécialistes, toute forme d'interdiction de la prostitution, qu'elle porte sur son exercice, l'offre de services ou l'utilisation de services, entraînerait plus de problème que la légalisation et le contrôle. Le Conseil-exécutif adhère à ce point de vue.

Extension des dérogations au régime de l'autorisation

Les dix propositions d'amélioration présentées dans le rapport de la Direction de la sécurité ont été soumises pour avis à la Commission sur l'exercice de la prostitution. Le Conseil-exécutif est d'accord avec la commission pour estimer que les exigences légales en vigueur sont trop complexes, en particulier pour les très petites entreprises, et qu'il faut donc les simplifier. Les groupements de travailleuses et travailleurs du sexe offrent en général une meilleure protection contre l'exploitation que les gros établissements. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la sécurité d'élaborer une modification de l'ordonnance qui exempte les petites structures de l'obligation d'obtenir une autorisation. Le législateur en a ménagé la possibilité dans la LEP.

Des services de consultation utiles

Le gouvernement bernois rejoint également l'appréciation de la commission, selon laquelle le centre de consultation Xenia destiné aux travailleuses et travailleurs du sexe propose déjà des prestations très utiles dans de nombreux domaines. Il n'est donc pas utile dans l'immédiat de développer ce service. Les personnes exerçant la prostitution étant souvent étrangères, le dialogue avec les autorités en charge de la migration a également démontré son efficacité aux yeux des spécialistes. En outre, la Police cantonale a un groupe spécialisé qui est parvenu à construire des rapports de confiance par son travail de prise de contact et sa présence.

Sensibiliser la population

Le Conseil-exécutif est conscient que la protection des travailleuses et des travailleurs du sexe ne peut être améliorée que si l'État revoit et analyse en permanence son action. Mais il est important également de sensibiliser la population à la situation de ces personnes. Interdire et criminaliser l'exercice de la prostitution et sa clientèle péjorerait fortement la situation des travailleuses et des travailleurs du sexe. Il est beaucoup plus efficace que l'État renforce son rôle dans la protection de la santé et dans la protection contre l'exploitation et les abu

PAROISSE CATHOLIQUE
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Rue des Mornets 15
2520 La Neuveville

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE DE PAROISSE

Le 5 décembre 2022
à 20h00 à la salle de paroisse

Ordre du jour :
1) Méditation
2) Nomination des scrutateurs
3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 20.06.2022
4) Poste de présidence du Conseil de La Neuveville
5) Présentation du consultant comptable
6) Budget 2023
7) Rapport du responsable des bâtiments
8) Prestations UP Bienne – La Neuveville
9) Informations de l'équipe pastorale
10) Poste Synode
11) Rapport de la Présidente du Conseil de paroisse
12) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse
Jean-Pierre Latscha

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Assemblée de paroisse
lundi 5 décembre 2022

à 20h à la Maison de paroisse
ch. de la Raisse 3.

Ordre du jour :
1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 13.06.2022 : approbation
3. Conseil de paroisse : démissions, réélections, élections
4. Rapport du président
5. Finances :
   a) Présentation budget 2023, quotité de l'impôt et plan quinquennal
   b) Approbation du budget 2023 et de la quotité de l'impôt
6. Rapport des délégués à la régionalisation
7. Rapport de la commission des bâtiments
8. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
9. Divers

Le budget 2023 et le procès-verbal du 13 juin 2022 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 4 novembre 2022.

Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles-Nods

Spectacle "En attendant"
Un mime, un magicien
et un clown au service du bon Dieu

"En attendant" est un spectacle sur le thème de l'Avent et de l'espérance. La soirée se vivra dans la diversité des expressions artistiques, mais toute veulent permettre de découvrir ou redécouvrir de manière originale l'actualité des récits de la Bible.

Samedi 3 décembre, 20h, Café-théâtre de La Tour de Rive, La Neuveville (pas de réservation)

Dimanche 4 décembre, 17h, salle de spectacle de l'Hôtel-de-Ville, Saignelégier (pas de réservation)

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 2décembre
Cultes à 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
16h30, rencontre des enfants du Cycle I à la maison de paroisse pour préparer Noël
Samedi 3 décembre
20h, café-théatre de la Tour de Rive, spectacle "un mime, un magicien, un clown au service du bon Dieu", avec Didier Suter, Stéphane Rouèche et Gabidou.
Entrée libre sans réservation
Dimanche 4 décembre
10h culte du 2e Avent à la Blanche-Eglise avec sainte Cène
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, Sven Müller, orgue
Romains 15, 4-13 ; Matthieu 3, 1-12
Chants : 31-23, 31-12, 31-29, 44-13, 62-46, 31-20
Lundi 5 décembre
20h, Assemblée de paroisse à la maison de paroisse
Mercredi 7 décembre
10h, Groupe de partage biblique et de prière à la salle Schwander
14h30, chant à la maison de paroisse
19h, Mille Or, présentation du livre sur la Torah par l'artiste peintre Yolaine Metzger et édité par Martin Lehmann. Animation musicale et apéritif.
Dimanche 11 décembre
Culte avec le Chœur de Lignières
Jeudi 15 décembre : Noël des Aînés
Voir encart. Inscriptions au secrétariat.
Samedi 17 décembre
17h, Noël des familles à la Blanche église. Repas de Noël offert à la maison de paroisse dès 18h30. Avec la participation musicale de Julien Ehrensperger, guitariste, chanteur, compositeur. Inscriptions auprès de John.

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 4. Dezember
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum 2. Advent. Mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Musik). Anschliessend Kirchgemeindeversammlung (ca. 11.20 Uhr).
Pikettdienst
29. August bis 4. Dezember: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)
5. bis 18. Dezember: Pfrn. Corinne Kurz
(Telefon 079 439 50 98)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 4 décembre, messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville. Une patronale quadrilingue aura lieu à 10h en l'église Ste-Marie, à Bienne.
Partage biblique à La Neuveville
Vendredi 2 décembre 2022, de 12h15 à 13h15. Avec pique-nique, à la grande salle de paroisse, rue des Mornets 15, à La Neuveville.
Catéchèse 3H-4H – Enfants de La Neuveville et du Plateau
Rencontre enfants samedi 3 décembre, de 14h à 16h, confection de biscuits de Noël avec le groupe Animation Festive.
Confection de biscuits de Noël
Vous aimez faire des biscuits de Noël ? Bienvenue samedi 3 décembre, dès 14h au centre paroissial de La Neuveville (Mornets 15) pour confectionner des biscuits qui seront ensuite offerts lors du Noël des aînés. Un repas sera servi aux participant.e.s vers 18h Inscriptions dans l'immédiat: 079 205 08 64.
Soirée de prière pour la vie à naître, la vie reçue et la vie éternelle
Bienvenue à toutes et tous à la soirée de prière du vendredi 9 décembre, à 19h30 en l'église de Ste-Marie (Faubourg du Jura 47). Une vie à naître ou une vie à peine née, partie trop tôt… Quelles que soient les circonstances du départ, la douleur est à traverser. Et l'amour est à poursuivre. Durant ce temps de recueillement, nous porterons en nos cœurs nos êtres chers qui sont passés, à tous âges, de la vie à la Vie.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 4 décembre
Culte à La Blanche-Eglise, La Neuveville, 10h, (pas de service de voiture)
Spectacle En attendant
Samedi 3 décembre, 20h, Café-théâtre de La Neuveville; Dimanche 4 décembre, 17h, salle de spectacle Saignelégier. Un mime, un magicien et un clown au service du bon Dieu, avec Didier Suter, Gabidou et Stéphane Rouèche, humour garantie, entrée libre, au chapeau, pas de réservation.
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 4 décembre
10h, culte à La Neuveville.
Dimanche 11 décembre
16h, Nods, culte animé par les enfants du cycle I.
Lundi 12 décembre
20h, assemblée de paroisse à la cure de Nods
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

Paroisse réformée de La Neuveville

NOËL DES AÎNÉS

Jeudi 15 décembre,
à 12h à la Maison de paroisse

Nous partagerons un menu de fête concocté par l'équipe habituelle qui se réjouit de vous accueillir! Le chœur du mercredi nous entraînera dans les chants de Noël et une animation permettra de cheminer à l'Etoile avec douceur et bienveillance. Bien sûr ce repas est aussi ouvert aux jeunes retraités ! Parlez-en autour de vous !

Venez nous rejoindre
pour cette joyeuse fête de Noël !

Pour l'équipe de préparation, John Ebbutt, pasteur

Talon d'inscription : à renvoyer jusqu'au 9 décembre 2022 (boîte aux lettres du secrétariat, Gd- rue 13), par Mail ou message sur le répondeur : 032 751 10 35

S'inscrit au repas offert :

Nom : .....

Prénom : .....

J'inscris également :

Nom : .....

Prénom : .....